

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-28

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance renforçant l'application des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ;

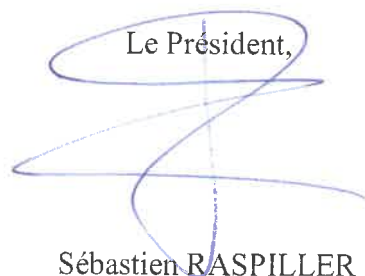
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 21 juillet 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 28 juillet 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER